

Québec, le 23 février 2022

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Administration régionale Kativik
Case postale 9
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

N/Réf. : 3215-08-023

Objet : Projet d'ouvrage hydraulique pour traverser le ruisseau Kuuguluk
à Salluit

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 24 juin 2020 et complétés le 5 novembre 2021, concernant le projet d'ouvrage hydraulique pour traverser le ruisseau Kuuguluk à Salluit, et après avoir été informé de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Concevoir un nouvel ouvrage hydraulique par le remplacement de ponceaux afin de traverser le ruisseau Kuuguluk et permettre l'accès à un cimetière tout en facilitant l'écoulement des eaux en période de crue et en assurant le libre passage du poisson.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025 :

- Courriel de M^{me} Gwenaëlle Minot-Kohl, de Groupe Conseil CHG, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 24 juin 2020 à 14 h 15, concernant la demande de non-assujettissement pour un ouvrage hydraulique à Salluit, 1 page et 8 pièces jointes :
- Lettre non datée de M^{me} Gwenaëlle Minot-Kohl, de Groupe Conseil CHG, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant la demande d'attestation de non-assujettissement pour concevoir un ouvrage hydraulique pour traverser le ruisseau Kuuguluk à Salluit, 1 page.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3215-08-023

Le 23 février 2022

- Formulaire de renseignements préliminaires sans signature, non daté, 18 pages incluant 5 annexes.
- Appel d’offres public n° 2020-21 de l’Administration régionale Kativik, concernant la conception de plans et devis pour la réfection d’ouvrage hydraulique, daté d’avril 2020, 152 pages incluant 1 annexe.
- Rapport d’étude de conception d’ouvrage hydraulique à Salluit – Rapport préliminaire, par Groupe Conseil CHG, daté de mars 2020, 28 pages incluant 2 annexes.
- Localisation et description générale des plans et coupes de la réhabilitation de ponceaux par Groupe Conseil CHG, daté du 22 avril 2020, 2 pages.
- Lettre de M^{me} Sonia Boudreault, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à M^{me} Gwenaelle Minot-Kohl, de Groupe DDM, concernant la présence d’espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d’être ainsi désignées ou rares pour concevoir un ouvrage hydraulique sur la rivière Kuuguluk, Nord-du-Québec, datée du 16 avril 2020, 2 pages.
- Lettre de M^{me} Sonia Boudreault, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à M^{me} Gwenaelle Minot-Kohl, de Groupe DDM, concernant une étude du suivi des effets sur l’environnement pour concevoir un ouvrage hydraulique sur la rivière Kuuguluk, Nord-du-Québec, datée du 28 avril 2020, 3 pages.
- Liste des espèces de poissons potentiellement présentes dans la rivière Kuuguluk du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, datée du 20 avril 2020, 1 page.
- Lettre de Mme Gwenaelle Minot-Kohl, de Groupe Conseil CHG, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, non datée, reçue au Secrétariat général du ministère et estampée le 23 septembre 2020, concernant la demande d’attestation de non-assujettissement, 1 page et 1 pièce jointe.
- Copie du formulaire de renseignements préliminaires, signée et datée du 24 juin 2020, 9 pages.
- Lettre de M. Ayoub Akif, de l’Administration régionale Kativik, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 16 décembre 2020, concernant un complément d’information pour la demande d’attestation de non-assujettissement – Questions et commentaires

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 3 -

N/Réf. : 3215-08-023

Le 23 février 2022

Réfection de l'ouvrage hydraulique de la traversée du ruisseau Kuuguluk à Salluit, 5 pages.

- Lettre de M. Ayoub Akif, de l'Administration régionale Kativik, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 8 février 2021, concernant un complément d'information pour la demande d'attestation de non-assujettissement – Questions et commentaires – Réfection de l'ouvrage hydraulique de la traversée du ruisseau Kuuguluk à Salluit, 1 page et 1 pièce jointe :
 - Reconstruction de ponceaux : Caractérisation du milieu hydrique et des milieux humides de la rivière Kuuguluk, Salluit, Nunavik, datée de février 2021, 31 pages.
- Lettre de M^{me} Gwenaëlle Minot-Kohl, de Groupe Conseil CHG, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 5 novembre 2021, concernant un complément d'information pour la demande d'attestation de non-assujettissement – Questions et commentaires – Projet d'ouvrage hydraulique à Salluit pour traverser le ruisseau Kuuguluk, 3 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,



Marc Croteau